

Et si vous deveniez baliseurs de sentiers de randonnée !!

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) recherche des baliseurs pour la saison 2020 sur l'ensemble de la Seine et Marne, et plus particulièrement sur le nord-est du département (Meaux – La Ferté sous Jouarre) qui dispose d'une offre très riche dans un secteur touristique.

Responsable du balisage, **Paul BILLON**, nous en dit un peu plus sur cette démarche que l'on peut qualifier d'utilité publique.

En quoi consiste cette activité ?

Le balisage s'opère la plupart du temps en équipe de deux ou en groupe. C'est plus convivial et plus sécurisant. La mission est d'assurer l'entretien du balisage des circuits de randonnée pédestre. Les balises, marques de couleur permettant de se repérer, sont réalisées à la peinture ou avec des autocollants. Le baliseur assure le petit entretien, au sécateur, pour rendre le balisage lisible et enlever les petits obstacles sur le chemin, telles que les branches, les ronces, ... Il signale les nuisances (dépôts sauvages, détritiques, ...) déposées dans les chemins.



Qui peut devenir baliseurs bénévoles et est-ce que cela réclame des aptitudes physiques spécifiques ?

Sont ciblés plus particulièrement les adultes et seniors (femmes ou hommes) ayant de la disponibilité et aimant la nature. Il n'y a pas d'aptitudes particulières à avoir autres que de pouvoir marcher. Les qualités requises sont le soin apporté à la réalisation des balises, savoir lire une carte, s'orienter, aimer la convivialité et le travail en équipe.

Est-il nécessaire d'avoir beaucoup de disponibilité, à quel rythme et pendant quelles périodes ?

Le balisage de chemins (entre 10 km et 20 km) nécessite une à trois journées par an. Le balisage s'opère à la belle saison et en principe de mi-mars à mi-octobre. Un plan de travail est défini en début de saison et ensuite c'est quand on veut et quand on peut, sachant que cette activité n'est réalisable qu'en dehors des périodes de pluie.



Et sur le plan plus administratif, des précisions à apporter ?

Le Codérando77 assure une formation au balisage puis remet une carte de baliseur officiel délivrée par la FFRandonnée. Elle comprend une assurance couvrant cette activité.

Cette activité est supervisée techniquement et administrativement par un responsable de secteur car vue l'étendue de notre département, le territoire est divisé en 18 secteurs de balisage.

Le matériel nécessaire au balisage est fourni et les frais de transport pour assurer la mission sont pris en charge.

Alors, si vous habitez la Seine et Marne, si vous aimez la nature et si vous avez à cœur de faire découvrir ses sentiers, ses atouts touristiques, rejoignez l'équipe des baliseurs de Seine et Marne.

Pour devenir baliseurs bénévoles ou pour plus d'informations, contactez le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77), par mail, à l'adresse : seine-et-marne@ffrandonnee.fr ou par téléphone au : 01 60 39 60 69.